DOSSIER POUR L'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1
Commune de Massieu

Règlement graphique : Document général
Pièce numéro 4.2
Se reporter également à la pièce 4.1

Echelle 1 / 5000e

Source : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2017

Juin 2019

Consulter également le règlement graphique (pièce n° 4.1) et le règlement écrit (pièce n°5)

N.B. : Le plan local d'urbanisme de Massieu fait référence au code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 1er janvier 2016.

Légende :

ZONAGE

- UA : Bourg centre - bâti protégé par l'art. L123-1-5 III 2
- UAi : Bourg centre - secteur en assainissement individuel
- UB : Hameaux
- UBi : Hameaux - secteur en assainissement individuel
- UH : Extension urbaine existante
- UHi : Extension urbaine existante secteur en assainissement individuel
- AUa : Secteur à urbaniser
- UI : Secteur d'activités
- A : Espace agricole
- Ap : Espace agricole protégé
- Neq : Secteur naturel réservé aux équipements
- Np : Secteur naturel protégé
- N : Secteur naturel

BATI NON CADASTRE

COURS D'EAU

RISQUES NATURELS EN APPLICATION DE L' ART. L123.11b du CU

- secteurs inconstructibles sauf exceptions (voir règlement écrit)
- secteurs constructibles sous conditions (voir règlement écrit)

NATURE DES RISQUES PRESENTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Crues rapides des rivières	RC ou Bc1	RC ou Bc2	RC
Inondation - crues rapides des petits cours d'eau	RC ou Bc1	RC ou Bc2	RC
Inondation - en pied de versant ou remontée nappe	Bi'1	Bi'2	/
crues torentielles	Bt	RT	RT
Ruissellement sur versant	Bv	RV	RV
Glissements de terrains	Bg	RG	RG

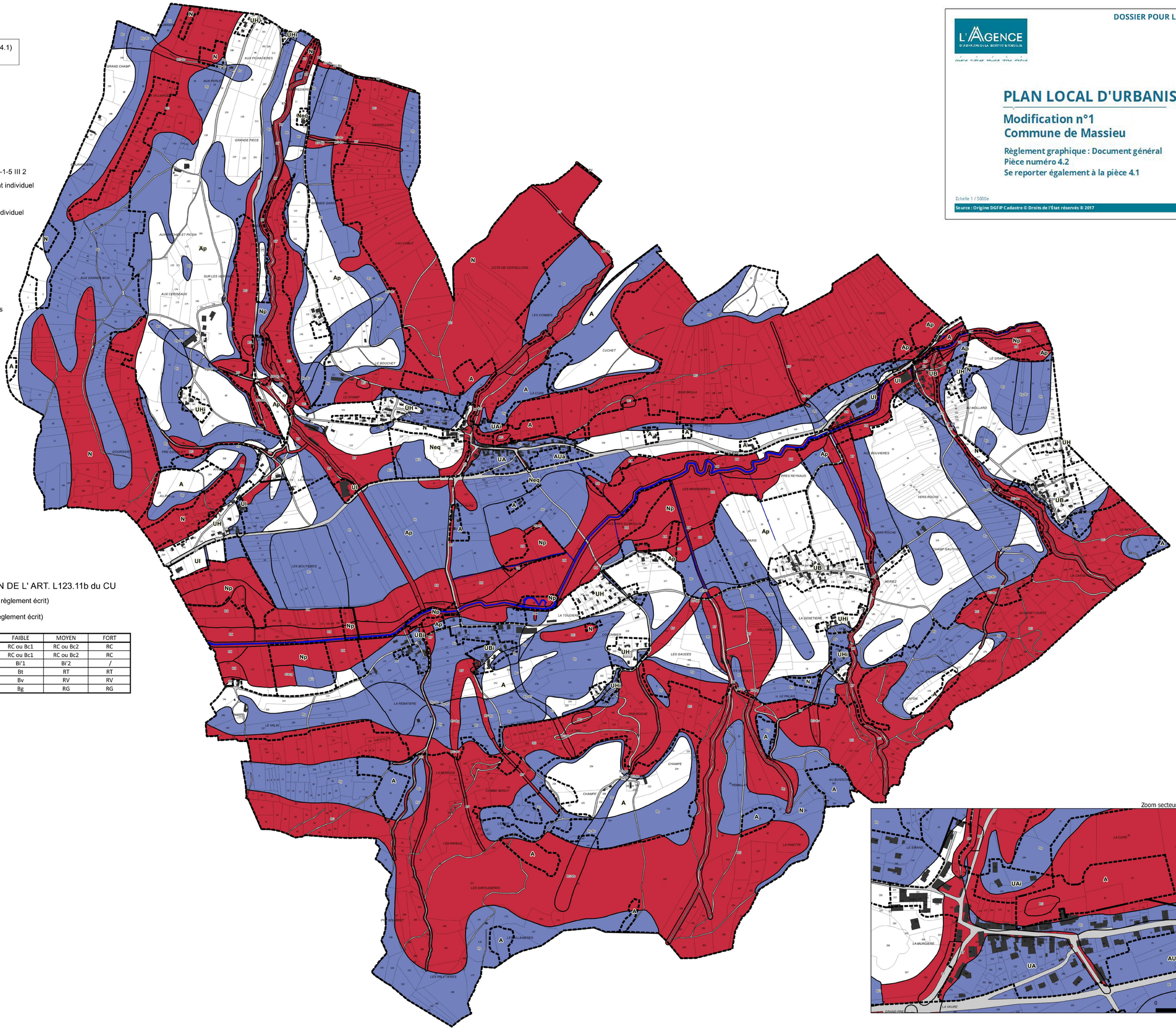

Zoom secteur centre village - Echelle 1/2000°